



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 janvier 2011 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o*O*o-----

Etaient présents : Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,
Mesdames et Messieurs Roger BAUSSAND, Pierre BEAUDET, Dominique
BIBOLLET, Claude BONMARIN, Georges CHOSSAT, Christine DUFOUR,
Josette DURET, Jean-Yves LAPIERRE, Sylvie LEFEBVRE, Michel LEVET,
André MARQUETTE, Jean-Philippe MOLLARD, Gérard REY, Isabelle
SESMAT, Michèle TISSOT, Michel WIRTH

Avait donné procuration : Monsieur Matthieu HENRY.

Absents, excusés :

Madame Josette DURET, désignée par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 18 janvier 2011 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

*** APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 20 décembre 2010
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o*O*o-----

Modification de l'ordre du jour

Les points 3, 4 et 5, concernant le vote du budget principal et du budget annexe, seront reportés sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Nouvel ordre du jour :

1. **Approbation du Procès Verbal de la séance précédente.**
2. **Rapport du Maire sur les immobilisations 2010.**
3. **Vote des tarifs municipaux 2011.**
4. **Signature de la convention d'exploitation groupée avec l'O.N.F.**
5. **Subventions.**
6. **Questions diverses.**

-----o*O*o-----

2011/01 (01/01) - **RAPPORT DU MAIRE SUR LES IMMOBILISATIONS 2010.**

Monsieur le Maire expose :

ACQUISITIONS 2010

Désignation du bien	Localisation	Vendeurs	Surface	Montant	Objet de l'acquisition
Terrain	Magie AC 619	M. Thevenod	85 m ²	Cession gratuite Frais 344.09 €	Voirie
Terrain	Les Ronciers AD682/683/686/ 687/689	J. & H. Jacquet	628 m ²	Principal 600.00 € Safer 478.40 € Frais 928.12 €	Voirie
Terrain	Sous la Vouettaz AC 701 / 704	M.M Socquet Juglard	46 m ²	Principal 4 301.00 € Frais 511.18 €	Voirie
Terrain	Bois de la Crotte AB 81	Succession Gantelet	324 m ²	Principal 50.55 € Frais 380.88 €	Bois et forêts

CESSIONS 2010

NÉANT

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2011/02 (01/02) - VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2011.

Monsieur le Maire expose,

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour les tarifs municipaux en appliquant une augmentation de 2 % arrondie à l'euro supérieur avec un effet au 1er février 2011 :

	Tarif 2011 en euros
<u>CONCESSIONS AU CIMETIÈRE</u>	
1 ou 2 places trentenaire 3,75 m ²	184,00
1 ou 2 places cinquantenaire 3,75 m ²	255,00
4 places (trentenaire)	368,00
4 places - 6 m ² (cinquantenaire)	510,00
caveau 4 places trentenaire	1 173,00
caveau 4 places cinquantenaire	1 955,00
caveau 6 places trentenaire	1 759,00
caveau 6 places cinquantenaire	2 931,00
caveau 8 places cinquantenaire	3 489,00
case columbarium trentenaire	186,00
jardin d'urnes trentenaire	176,00
caveau provisoire	42,00
<u>CHAMBRE FUNÉRAIRE</u>	
Prix de journée (Toute journée commencée est due.)	33,00
Locaux techniques seuls. L'intervention	17,00
<u>LOCAUX DE LA SALLE POLYVALENTE</u>	
Le tarif s'entend pour une utilisation de 50 h maxi (du vendredi 22h au dimanche 24h). par tranche de 24 h supplémentaire qui précède ou qui suit ces 50 h : 40.00 € par jour en été - 95,00 € par jour en hiver.	
GRANDE SALLE (400 PLACES)	
HABITANTS OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
Activités de fonctionnement (réunions - A.G.)	gratuit
Activités à but non lucratif (repas adhérents etc...)	gratuit

Activités à but lucratif (repas, soirées dansantes, spectacles etc...)	Salle Complète	261,00
	½ salle	147,00
Activités n'excédant pas 4 heures (Vins d'honneur – Conférences)		113,00
Repas (mariage - baptême - famille)		177,00
Activités sportives (gratuit pour les scolaires) - par heure		5,00
EXTÉRIEURS (Eté du 01.05 au 30.09 - Hiver du 01.10 au 30.04)		
Repas – Soirées	Eté	746,00
	Hiver	867,00
Manifestations n'excédant pas 4 heures (Vins d'honneur - Conférences (3-4 h))	Eté	185,00
	Hiver	278,00
Activités sportives		12,00
HALL D'ENTRÉE (ENVIRON 30 PERSONNES)		
HABITANTS OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
Activités de fonctionnement (réunions - A.G.)		gratuit
Activités à but non lucratif (repas adhérents etc...)		46,00
Activités à but lucratif (repas, soirées dansantes, spectacles etc...)		64,00
Manifestations n'excédant pas 4 heures (Vins d'honneur – Conférences)		64,00
Repas (mariage - baptême - famille)		64,00
EXTÉRIEURS (Eté du 01.05 au 30.09 - Hiver du 01.10 au 30.04)		
Manifestations n'excédant pas 4 heures (Vins d'honneur -)	Eté	95,00
	Hiver	116,00
SALLE DE L'ÉTAGE (80 PLACES)		
HABITANTS OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
Activités de fonctionnement (réunions - A.G.)		gratuit
Activités à but non lucratif (repas adhérents etc...)		65,00
Activités à but lucratif (repas, soirées dansantes, spectacles etc...)		87,00
Manifestations n'excédant pas 4 heures (Vins d'honneur - Conférences)		87,00
Repas (mariage - baptême - famille)		87,00
Activités sportives (gratuit pour les scolaires)		3,00/h
EXTÉRIEURS - Manifestations n'excédant pas 4 heures (Vins d'honneur - Conférences)		
(Eté du 01.05 au 30.09 - Hiver du 01.10 au 30.04)	Eté	97,00
	Hiver	145,00

CUISINE (TARIF UNIQUE)		
Pour moins de 100 personnes	vaisselle	45,00
	fourneaux	65,00
Pour plus de 100 personnes	vaisselle	70,00
	fourneaux	112,00
<u>GERBIER</u>		
HABITANTS OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
SALLE DES ASSOCIATIONS (50 PLACES)		
Activités de fonctionnement (réunions - A.G.)		Gratuit
Activités à but non lucratif (repas des adhérents...)		Gratuit
Conférences - Expositions		92,00
Réunion de famille avec ou sans repas		92,00
Location à la demi-journée		46,00
<u>MATÉRIEL DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE</u>		
Mis à disposition des associations communales exclusivement		Gratuit
<u>PHOTOCOPIES</u>		
Par page format A 4		0,20
Par page format A 3		0,40
<u>ÉTIQUETTES POUR LES LISTES ÉLECTORALES</u>		
Tarif pour 1400 étiquettes		8,00
(Soit un tarif à l'étiquette)		0,0057
<u>DROITS DE VOIRIE</u>		
Emplacement de taxi		49,00
Le mètre linéaire d'artère occupant le sous-sol des voies publiques		0,03
Le mètre carré d'emprise au sol ou de surplomb des autres installations y compris l'emprise des chambres de tirage		16,00
Par an et par mètre linéaire d'artère le droit d'usage des infrastructures municipales utilisées pour la mise en place de câbles		4,00
<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES</u>		
Le mètre carré utilisé par jour		0,60

Droit de voirie pour spectacles ambulants (ne comprend pas le branchement électrique)	31,00
<u>ACTIVITÉS MUNICIPALES</u>	
Tarif thé dansant	9,00
• entrée (avec boisson et pâtisserie).....	2,00
• consommations eau, café, thé	2,00
bière, jus de fruit, soda	11,00
vin rouge, vin blanc (la bouteille)	13,00
crémant de Bourgogne (la bouteille)	
<u>PLAN LOCAL D'URBANISME</u>	
Le plan	21,00
Le règlement du Plan Local d'Urbanisme et le plan	41,00



- A D O P T É -
-----o*O*o-----

**2011/03 (01/03) - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION
GROUPEE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.**

Monsieur le Maire expose,

Suite à la délibération du Conseil municipal n° 2010/33 du 22 février 2010 approuvant la destination en bois façonnés à la mesure de coupe issue de la forêt communale d'Argonay, l'Office National des Forêts a fait la proposition de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

-  approuve cette proposition,
-  donne délégation au Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée.

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2011/04 (01/04) - SUBVENTION.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante :

	Tennis club d'Argonay	1 900.00 €
---	-----------------------	------------

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
suivent les signatures,
Le Maire,

Gilles FRANÇOIS